

# Mon Master 2024 : saison 2

Une note du SIES publiée le 16 décembre 2024 dresse un bilan de cette deuxième campagne de la plateforme Mon Master. Celle-ci se caractérise par l'introduction d'une phase complémentaire, qui a entraîné l'avancement du calendrier d'un mois, et par celle d'un calendrier différent pour les formations en alternance. Elle a également vu arriver la première promotion de titulaires du bachelor universitaire technologique. Que retenir de ce bilan ?

Par **LAURENCE MAUREL**,  
coresponsable du secteur Formations supérieures

## LES TAUX D'ADMISSION

La campagne 2024 se caractérise d'abord par une hausse de plus de 10 % des candidat-es éligibles. Pour le reste, les deux nouveautés du processus de recrutement rendent délicate la comparaison entre les deux campagnes. À l'issue de la procédure 2024, ce sont 71 % des candidat-es qui ont reçu au moins une proposition d'admission et 61 % qui en ont accepté une. À cela il faut ajouter les candidat-es hors plateforme (recrutés par Ecandidats ou après saisine rectorale), qui représentent 2 % des candidat-es.

L'ajout d'une phase complémentaire (PC)<sup>1</sup> avait pour objectif de permettre aux candidat-es sans propositions ou n'en ayant accepté aucune, comme à celles et ceux absents de la phase principale (PP), de déposer de nouveaux dossiers de candidature dans les formations disposant encore de places<sup>2</sup>. À l'issue de cette phase, iels ont été 9 316 étudiant-es de plus à être admis-es en master, soit 3,7 % des candidat-es. À cela il faut également ajouter 3 453 candidat-es recrutés hors plateforme (Ecandidats ou saisine rectorale), soit 2 % des recrutements, contre 5 % l'an passé, la PC ayant sans doute joué un rôle dans la baisse de ce pourcentage. Mais il ne faut pas oublier les 15 % de candidat-es qui n'ont été classés sur aucune de leurs propositions (32 % des candidat-es de licence professionnelle, contre seulement 9,5 % de licence générale) et les 13 % qui n'ont reçu aucune proposition malgré une candidature classée (autour de 19 % pour la licence professionnelle comme pour le BUT).

## LA PART DE L'ALTERNANCE

Sur un peu plus de 8 000 formations proposées sur Mon Master, 13,5 % sont en alternance (12,9 % en 2023). Pour prendre en compte le temps nécessaire pour trouver une entreprise et un contrat, et ainsi faciliter la procédure pour l'alternance, le ministère a mis en place un calendrier spécifique. Les premières propositions, non d'admission mais de validation de principe dans l'attente du dépôt du contrat,

ont pu être envoyées dès le 4 avril, soit deux mois avant les candidat-es sous statut scolaire (4 juin). Parmi les candidat-es ayant accepté une admission dans un master en alternance, 8,9 % l'ont fait en phase principale (7 % en 2023 sur cette seule phase) et 5 % en phase complémentaire. Par rapport à l'an passé, la dynamique de la demande de formations en alternance ne faiblit pas et la phase complémentaire a sans aucun doute joué son rôle.



## LICENCE GÉNÉRALE TOUJOURS EN PREMIÈRE PLACE

Si 84 % des inscrit-es en L3, 57 % des inscrit-es en 3<sup>e</sup> année de BUT – ce qui représente une belle seconde place pour leur arrivée – et 48 % des inscrit-es en licence professionnelle ont reçu une proposition d'admission en PP, finalement, ce ne sont que 73 % des inscrit-es en L3 générale, 41,1 % en BUT, à égalité avec les 41 % en licence professionnelle, qui ont accepté une proposition.

Les disciplines les plus en tension restent : économie, gestion et AES, 69 903 demandes pour 27 988 places ; SHS, 74 022 demandes pour 30 999 places ; sciences fondamentales et appliquées dont Staps, 68 240 demandes pour 36 712 places ; droit et sciences politiques, avec 49 759 demandes pour 24 700 places. Si la loi votée en 2016 prévoit bien le « droit à la poursuite d'études », garantissant une entrée en master pour tout-e titulaire de licence, parallèlement le nombre de places ouvertes reste relativement stable, alors que la population étudiante a bondi. Le SNESUP-FSU réclame un financement de l'ESR à la hauteur des besoins de formation de toute la jeunesse. Il revendique également la suppression de la plate-forme Mon Master, qui génère des orientations subies. ■

*Si la loi de 2016 prévoit bien le « droit à la poursuite d'études », le nombre de places ouvertes en master est resté stable, alors que la population étudiante a bondi.*

1. La phase complémentaire s'est déroulée du 25 juin au 31 juillet.

2. Les formations, déjà présentes en phase principale, qui dépassaient un quota de places encore disponibles (défini par arrêté du 27 février 2024 du Code de l'éducation), étaient dans l'obligation d'être ouvertes à la candidature lors de la phase complémentaire. Toutes les autres formations, ainsi que les nouvelles formations créées en vue de la phase complémentaire, pouvaient volontairement y être ouvertes à la candidature.

# L'insertion à l'issue du master, des chiffres fiables ?

En dix ans, le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail avec un master a plus que doublé<sup>1</sup>. Pourtant, tous ne bénéficient pas de la même insertion professionnelle. Une certaine hétérogénéité prévaut alors même que le diplôme est pour tous d'un niveau bac + 5. Le ministère produit de nombreuses données sur l'insertion professionnelle à l'issue du master et il a semblé intéressant de les scruter.

Par **SYLVIE BÉPOIX**,

coresponsable du secteur Formations supérieures

Les données fournies par le MESR portent exclusivement sur le taux d'emploi salarié en France. En 2023, 147 000 étudiants de master en université ou autres institutions d'enseignement supérieur ont été diplômés, dont 102 500 Français de moins de 30 ans<sup>2</sup>. Parmi ces derniers, 70,5 % occupent un emploi salarié en France douze mois après l'obtention de leur diplôme et 23,2 % ont poursuivi ou repris des études en France dans l'année suivante. Les diplômés 2023 de master, hors enseignement, s'insèrent moins rapidement que ceux de la promotion précédente. En lettres-langues-arts, l'insertion est la plus faible mais le recul plus modéré : 48,4 % à six mois et 57,9 % à douze mois (- 3,6 points et - 2 points). En sciences-technologies-santé, les taux d'insertion sont plus élevés : 61,3 % à six mois et 73,2 % à douze mois, avec des baisses modérées par rapport à la promotion précédente (- 2,9 points et - 2,4 points). L'insertion en emploi salarié en France des diplômés de 2023 est légèrement plus importante pour les femmes à six mois comme à douze mois. Pour les masters enseignement, les taux d'insertion restent les plus élevés : 86,5 % à six mois et 87,2 % à douze mois, témoignant d'une bonne insertion malgré le recul (- 4,1 et - 4,6 points)<sup>3</sup>.

## DIFFÉRENCES D'INSERTION

La spécialité du master semble engendrer des différences d'insertion, les marchés d'emploi en tension tels que l'informatique peuvent offrir plus d'opportunité que ceux plus en diffi-

culté, comme la culture. Les spécialités offrant moins de débouchés vont mener plus ou moins souvent à une insertion professionnelle dans une trajectoire différente de celle du diplôme, conduisant à un métier qui n'est plus en adéquation avec la formation initiale. Le choix de l'alternance peut également jouer un rôle, car, dans un tiers des cas, l'étudiant est embauché dans l'entreprise où il était apprenti. Pour autant, de nombreuses spécialités n'offrent pas de possibilités d'apprentissage. L'origine sociale ou le genre apparaissent également comme des facteurs de différenciation dans l'insertion<sup>4</sup>. Enfin, il ne faut pas oublier que tous les masters n'ont pas vocation à une insertion professionnelle immédiate, certains étant tournés vers le doctorat et la recherche.

## DONNÉES TRONQUÉES

Les données fournies par InserSup ne peuvent échapper à la critique, car 30 % des diplômés disparaissent des calculs ! Nous avons déjà souligné le problème lié aux choix du ministère quant aux indicateurs d'insertion, le calcul échappe désormais aux universités, et ne prend en compte que les salariés de moins de 30 ans et travaillant en France<sup>5</sup>. Pourtant, deux diplômes délivrés sur dix insèrent plus de 10 % de diplômés à l'étranger ou en emploi non salarié en France<sup>6</sup>. Le réseau des VP CFVU s'en est ému, mettant en avant les formations débouchant sur des professions où le salariat est rare (santé, droit...) ou celles à visées internationales, citant l'exemple du master en relations internationales de l'université de Strasbourg où le taux d'emploi calculé par cette dernière à dix-huit mois était de 90,48 %, alors qu'InserSup donne 43,6 %. Les mêmes pointent l'absence de prise en compte de la poursuite en doctorat, parlant d'injonctions contradictoires, alors qu'il est demandé de promouvoir la recherche. Pourtant, les VP CFVU s'opposent tièdement à toute cette méthodologie fournissant des données tronquées, occultant l'insertion d'un nombre important d'étudiants. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'utilisation qui pourrait être faite de ces chiffres. Rappelons que le SNESUP-FSU est pour le droit à la poursuite d'études de toutes et tous après la licence. ■

*L'origine sociale ou le genre apparaissent comme des facteurs de différenciation dans l'insertion.*

1. Bulletin de recherches emploi formation, Céreq, n° 456, sept. 2024.
2. Ce qui veut dire que 30 % des diplômés ne sont pas pris en considération dans les résultats d'insertion.
3. InserSup 2023, MESR-SIES.
4. Bulletin de recherches emploi formation, Céreq, n° 456, sept. 2024.
5. « InserSup, quelle fiabilité ? », Dossier « L'insertion professionnelle dans l'enseignement supérieur, un critère à interroger », Le Snesup n° 724, mai 2024 : [www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-724-mai-2024](http://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-724-mai-2024).
6. Note SIES n° 2024-08, décembre 2024.



© Anatolii Prolov / iStock